

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

DELIBERATION 06 ONF – Forêt indivise de Montaut Saint-Pé : Entretien piste forestière de l'Ardoisière.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **22 avril 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 0

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES,
M. LORIOT DE ROUVRAY, Mme DUCOS, Mme CABANNE, Mme CAZENAVE, M. COMBES,
Mme COURADET, M. FRANCIN, M. LABRUYERE, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. PIQUEMAL

Absents : Mme CASTERES, M. CRIADO,

Secrétaire de séance : Mme CAZENAVE

DELIBERATION 06 ONF – Forêt indivise de Montaut Saint-Pé : Entretien piste forestière de l'Ardoisière.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Office National des Forêts pour les travaux de débroussaillage des accotements, du talus et de la plateforme de la piste forestière de l'Ardoisière située en forêt indivise de Montaut Saint-Pé-de-Bigorre susceptibles d'être réalisés en 2026.

L'entreprise Sanguinet a établi un devis avec les deux options suivantes :

1ère option :

- **Travaux de broyage de l'ensemble du talus** sur une distance d'environ 3 km.
Travaux réalisés à l'aide d'une pelle équipée d'un broyeur à marteaux fixe.
Tarif : 8 100,00 € HT (TVA 20 % en sus)
- **Broyage de la zone plate au tracteur**
Tarif : 700,00 € HT (TVA 20 % en sus)

Total : 8 800 € HT soit 10 560 € TTC (part communale 5 280 € TTC)

2ème option :

- **Travaux de broyage sur une emprise de 3 m** (3 passes de broyeur).
Travaux réalisés à la pelle équipée d'un broyeur à marteaux fixe.
Tarif : 3 850,00 € HT (TVA 20 % en sus)
- **Broyage de la zone plate au tracteur**
Tarif : 700,00 € HT (TVA 20 % en sus)

Total : 4 550 € HT soit 5 460 € TTC (part communale 2 730 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

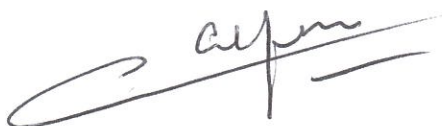
- D'approuver les travaux et de choisir l'option N°1 ci-dessus, et d'inscrire les crédits au budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis en concordance avec la commune de Montaut.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
Mme CAZENAVE



Le 4 mai 2023

Le Maire,
JC. BEAUQUESTE

